

**Financial Services
Commission
of Ontario**

Licensing and Market Conduct Division
5160 Yonge Street, 4th Floor
Box 85
Toronto ON M2N 6L9
Telephone: (416)590-7568
Facsimile: (416)226-7838
Toll Free: 1-800-668-0128 ext. 7568

**Commission des
services financiers
de l'Ontario**

Division de la délivrance des permis
et de la surveillance des pratiques de l'industrie
5160, rue Yonge, 4^{ième} étage, Boîte 85
Toronto ON M2N 6L9
Téléphone: (416)590-7568
Télécopieur: (416)226-7838
Sans Frais: 1-800-668-0128 ext. 7568



Le 30 décembre 2013

**Destinataires : Agents principaux/chefs de la direction
Sociétés d'assurances constituées en personne morale en Ontario**

**Expéditrice : Ivy Lau
Analyste de l'information**

Objet : Instructions concernant la déclaration annuelle 2013

Dans le cadre de la surveillance que doit exercer la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) sur les activités des sociétés d'assurance constituées en personne morale en Ontario, nous exigeons que toutes les sociétés d'assurances titulaires de permis fournissent les documents décrits ci-dessous, à moins d'avis contraire :

Plan d'activités

Nous vous demandons de nous fournir un exemplaire de votre plan d'activités pour l'année 2014. Ce plan pour 2014 doit au moins comprendre une prévision pour l'année complète de l'état des résultats, du bilan et du test du capital minimal à la fin de l'exercice 2014. Il doit comporter suffisamment de détails pour nous permettre d'évaluer les progrès de votre société par rapport à ses indicateurs de rendement clé à la fin de chaque trimestre civil, mais idéalement, sur une base mensuelle, et de mesurer l'importance de tout écart noté dans un trimestre depuis le début de l'exercice. Nous vous invitons à y joindre tout document qui, de votre avis, nous permettrait de mieux comprendre vos plans pour l'exercice 2014.

Si vous ne nous avez pas encore déposé votre plan d'activités pour 2014, nous vous prions de le déposer au plus tard le 18 février 2014, sous forme électronique (format PDF).

Examen dynamique de suffisance du capital (EDSC)

Nous demandons à l'ensemble des sociétés d'assurances constituées en personne morale en Ontario (autres que les sociétés de secours mutuels, les assureurs réciproques et les assureurs membres du Fonds mutuel d'assurance-incendie) de déposer un rapport d'EDSC auprès de la CSFO au plus tard le 30 septembre 2014. Veuillez déposer une copie du rapport sous forme électronique (format PDF comportant une signature).

Comme le processus d'EDSC comporte une projection des modifications aux conditions financières selon différents scénarios, nous nous attendons à ce que le conseil d'administration de la société et les cadres supérieurs évaluent les risques importants et étudient l'impact du plan d'activités sur le capital avec l'actuaire indépendant, afin de prendre les mesures nécessaires au

besoin. Le rapport d'EDSC doit respecter les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et être signé par l'actuaire indépendant.

Veillez consulter la directive suivante de la CSFO et prendre connaissance de la position de la CSFO à ce sujet :

Instructions relatives à la production du montant minimum permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) des sociétés d'assurance-vie 2014

La CSFO est couramment engagée dans le processus d'adoption de la ligne directrice concernant le *montant minimum permanent requis pour le capital et l'excédent* (MMPRCE) à l'intention des sociétés d'assurance-vie, qui a été publiée par la Commission en novembre 2013. L'avant-projet de cette ligne directrice, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014, est disponible pour consultation sur le site Web de la CSFO à l'adresse <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/fi-if/rg-ro/gdn-ort/gl-ld/Pages/MCCSR2014.aspx>

Nous anticipons recevoir de votre part l'information requise au plus tard aux dates indiquées pour chacun des éléments décrits ci-dessus.